

Numéro dans le SI local :	0600
Référence GESUP :	0600
Corps :	Maître de conférences
Article :	26-I-3
Chaire :	Non
Section 1 :	35-Structure et évolution de la terre et des autres planètes
Section 2 :	36-Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, ...
Section 3 :	
Profil :	Enseignement:géologie de l'aménagement,géotechnique,mécanique des roches. Recherche:géotechnique,mécanique des roches,application aux aléas volcaniques, valorisation des produits volcaniques.
Job profile :	Teaching of geotechnic tools and methods, including mechanic properties of rocks and soils, geophysics. Research work will focus on the same targets with application to volcanic hazards and risks, and to valorization of volcanic products.
Research fields EURAXESS :	Environmental science Earth science
Implantation du poste :	0632035V - UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
Localisation :	Campus des Cezeaux - AUBIERE
Code postal de la localisation :	63178
Etat du poste :	Vacant
Adresse d'envoi du dossier :	49, BD FRANCOIS-MITERRAND CS 60032 63001 - CLERMONT FERRAND CEDEX 1
Contact administratif :	CAROLE LECAMUS
N° de téléphone :	COORDONNATRICE SERVICE RECRUTEMENT 04.73.40.63.28 04 73 17 73 91
N° de Fax :	04.73.17.72.01
Email :	recrutement-enseignant.drh@uca.fr
Date de prise de fonction :	01/09/2017
Mots-clés :	roches et minéraux ; géomécanique ;
Profil enseignement :	
Composante ou UFR :	Observatoire de Physique du Globe de Clermont-Ferrand
Référence UFR :	
Profil recherche :	
Laboratoire 1 :	UMR6524 (200817617U) - Laboratoire Magmas et volcans - UMR 6524
Dossier Papier	OUI
Dossier numérique physique (CD, DVD, clé USB)	NON
Dossier transmis par courrier électronique	NON e-mail gestionnaire
Application spécifique	NON URL application

Poste ouvert également aux personnes 'Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi' mentionnées à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (situations de handicap).

Le profil détaillé se trouve en page 2 et suivantes

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

PROFIL ENSEIGNEMENT DETAILLE :

Le candidat devra être capable d'enseigner les sciences de la Terre dans toutes les filières depuis la Licence 1^{ère} année jusqu'au Master 2^{ème} année. Toutefois, le but principal de ce recrutement est de renforcer l'enseignement de la géologie de l'aménagement dans le cadre de l'actuel Master professionnel et du parcours qui lui succèdera dans la prochaine maquette d'enseignement (à partir de 2017). L'objectif de ce parcours est de former des géologues modernes, maîtrisant les aspects appliqués des Sciences de la Terre, mais possédant toujours l'expertise classique du géologue. Le candidat sera appelé à prendre rapidement en charge la responsabilité du parcours de master « Géologie de l'aménagement ».

L'enseignement consistera tant en cours magistraux et travaux dirigés qu'en travaux pratiques. Les matières enseignées seront la géotechnique, le génie civil, les propriétés physiques des matériaux, la mécanique des sols et des roches, la géophysique appliquée ainsi que le dimensionnement géotechnique. Enfin, le candidat devra avoir une bonne expérience dans l'insertion professionnelle et des connaissances de la réglementation du travail propre à cette branche professionnelle.

Etant donné que l'essentiel de son service d'enseignement sera réalisé dans le cadre du Master « géologie de l'aménagement », le candidat devra obligatoirement avoir une expérience professionnelle solide dans ce domaine et des liens étroits avec les réseaux professionnels du domaine de la géotechnique.

Département d'enseignement : Sciences de la Terre

Lieu d'exercice : Aubière (Campus universitaire des Cézeaux)

Nom directeur du département : Hervé Martin

☎ Directeur département : 04 73 34 67 40

Mail directeur département : h.martin@opgc.univ-bpclermont.fr

URL département : <http://www.obs.univ-bpclermont.fr/lmv/cursus/>

PROFIL RECHERCHE DETAILLE :

Le candidat sera affecté au Laboratoire Magmas et Volcans (LMV) de l'Université Blaise Pascal (UMR CNRS no. 6524 et UMR IRD no. 163). Ses recherches devront s'intégrer dans les axes de recherche du LMV, en particulier les recherches menées au sein de l'équipe de volcanologie ou de l'axe transverse « Géologie régionale : volcanisme et environnements » du futur projet quinquennal du LMV (2017-2021). Le candidat devra être un spécialiste expérimenté en géotechnique et mécanique des roches : mécanique des massifs rocheux en relation avec les projets d'aménagement régionaux ; mécanique des roches sous sollicitations statiques et sous sollicitations dynamiques (en relation avec l'aléa sismique) ; valorisation des produits volcaniques ; etc. Le développement de projets en synergie avec les membres d'autres équipes du LMV sera fortement encouragé : par exemple, l'application de techniques issues du domaine de la géotechnique à l'étude des aléas et des risques volcaniques (stabilité des édifices volcaniques, effondrements de dômes, explosions volcaniques). La capacité de coupler les études de cas naturels, l'expérimentation (essais mécaniques) et la modélisation physique est fortement souhaitée.

Nom du laboratoire : Laboratoire Magmas et Volcans (UMR 6524 et IRD 163)

Lieu d'exercice : Clermont-Ferrand (site Kessler)

Nom directeur du laboratoire : Didier Laporte (à partir du 01/01/2017)

☎ Directeur du laboratoire : 04 73 34 67 33

Mail directeur du laboratoire : d.laporte@opgc.univ-bpclermont.fr

URL LABO: <http://www.obs.univ-bpclermont.fr/lmv/>

Descriptif du laboratoire : Laboratoire des Sciences de la Terre - Institut National des Sciences de l'Univers (INSU) du CNRS et Département Milieux et Environnement (DME) de l'IRD

Description activités complémentaires :

Le candidat sera appelé à prendre rapidement en charge la responsabilité du parcours de master « Géologie de l'aménagement ». Ceci impliquant, non seulement la gestion du diplôme, mais aussi l'organisation des stages en entreprises et le développement des contacts avec le tissu industriel et professionnel local.

CONSIGNES CONCERNANT LES MODALITES DE CANDIDATURE

1) Enregistrement des candidatures

Les candidatures doivent impérativement être enregistrées sur l'application ministérielle web GALAXIE :

<https://galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/antares/can/astree/index.jsp>

2) Modalités d'envoi du dossier et date limite d'envoi

Les candidats doivent envoyer **par voie postale** leur dossier sur support papier uniquement en **3 exemplaires** identiques **jusqu'au 30 mars 2017 minuit, cachet de la poste faisant foi** à l'adresse suivante :

Université Clermont Auvergne
Direction des Ressources Humaines
Pôle Développement des compétences
Service recrutement et mobilité
49, boulevard François Mitterrand
CS 60032
63001 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

Tout dossier incomplet à la date de clôture des candidatures sera déclaré irrecevable. Tout dossier ou pièces manquantes au dossier transmis hors délais (30 mars 2017, cachet de la poste faisant foi) seront déclarés irrecevables.

Il est vivement recommandé au candidat d'anticiper l'envoi de ces documents (notamment pour les candidats qui envoient leur dossier de l'étranger).

3) Les pièces à fournir pour le dossier de candidature :

Conformément à l'arrêté du 13 février 2015 relatif aux modalités générales des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours des maîtres de conférences et des professeurs des universités, le dossier (en 3 exemplaires identiques) doit être composé des pièces mentionnées ci-dessous, **à l'exclusion de toute autre pièce non prévue par les textes** (exemple : lettres de recommandation, etc...qui seront systématiquement enlevées du dossier) :

a) En ce qui concerne le recrutement des professeurs des universités (PR) et des Maîtres de Conférence (MCF) sur des postes publiés au titre de l'article l'art. 26°1 ou l'art. 46°1 du décret du 6 juin 1984 :

- 1 la déclaration de candidature (imprimée depuis Galaxie) datée et signée par le candidat ;
- 2 une copie d'une pièce d'identité avec photographie (recto/verso) ;
- 3 un curriculum vitae donnant une présentation analytique des travaux, ouvrages articles, réalisations et activités :
 - pour les candidats au concours de MCF : en mentionnant les travaux qui seront adressés en cas d'audition. Les candidats devront adresser les travaux mentionnés dans le curriculum vitae uniquement s'ils sont convoqués à une audition.
 - pour les candidats au concours de PR : en précisant ceux qui sont joints dans le CV et en joignant un exemplaire d'au moins un des travaux, ouvrages, articles et réalisations parmi ceux mentionnés dans le CV
- 4 une copie du ou des diplômes et des titres demandés :
 - au 1° du I de l'article 26 du décret du 6 juin 1984 pour les candidats au concours de MCF
 - au 1° de l'article 46 du décret du 6 juin 1984 pour les candidats au concours de PR
- 5 une copie du rapport de soutenance du diplôme produit, le cas échéant (*rapport de soutenance de la thèse; le document devra être sur papier à entête de l'université et les noms des rapporteurs doivent être identifiables*).
- 6 Une enveloppe à votre adresse personnelle, affranchie au tarif en vigueur

Les documents administratifs en langue étrangère doivent être traduits en français.

b) En ce qui concerne une candidature de PR ou MCF au titre de la mutation ou du détachement, ou lorsque le poste est publié au titre d'un autre article que l'art. 26°1 ou l'art. 46°1 du décret du 6 juin 1984 :

En complément des pièces précédentes, **des pièces spécifiques doivent être jointes au dossier.**

Dans ce cas, le candidat est invité à prendre connaissance des dispositions particulières des arrêtés du 13 février 2015 relatifs aux modalités générales des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours, respectivement pour les MCF et les PR.

Point d'attention : (art. 60 Loi 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'état) : **dans le cadre d'une demande de mutation ou de détachement au titre du rapprochement de conjoint, les candidats pacsés** doivent également établir la preuve qu'ils se soumettent à l'obligation d'imposition commune prévue par le code général des impôts :

- pour les pacs établis avant le 01 janvier de l'année civile en cours : avis d'imposition de l'année N-1 ;
- pour les pacs établis entre le 01 janvier et le 01 septembre de l'année civile en cours : déclaration sur l'honneur d'engagement à se soumettre à l'imposition commune, signée par les deux partenaires.
- A défaut, l'acte de naissance du ou des enfants ou un certificat de grossesse pourra être produit.

4) Suivi dématérialisé du dossier de candidature :

Il appartient au candidat de **consulter régulièrement sur GALAXIE** l'état d'avancement de son dossier. Vous serez en particulier ainsi informé des pièces manquantes au dossier.

5) Informations complémentaires sur le recrutement :

Des informations plus complètes dont les profils des postes, les compositions des comités de sélection, les conditions d'audition par visioconférence sont disponibles sur le site WEB de l'Université Clermont Auvergne : www.uca.fr, onglet « Université » puis rubriques « Travailler à l'UCA » et « recrutement » : <http://www.uca.fr/universite/travailler-a-l-uca/recrutement/>

Comme précisé à l'article 9-2 du décret 84-431 modifié, et conformément à la délibération du conseil académique restreint, une mise en situation professionnelle n'est pas requise lors de l'audition des candidats pour le présent recrutement.